

N° Acte - 07-2022-06-30-00015

publié le
7/7/2022

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services
de l'Éducation Nationale de l'Ardèche,

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;

VU la loi n° 2004.809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la dotation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré du département ;

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental en date du 30 juin 2022 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 30 juin 2022 ;

DECIDE

Des implantations et retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré suivants, pour la rentrée scolaire 2022 :

A TITRE DEFINITIF

POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<p>FUSION D'ECOLE</p> <p>Annonay - école maternelle Cance - 2 postes (fermeture de l'école) Annonay - école élémentaire Mallevall - 5 postes (fermeture de l'école)</p>	<p>FUSION D'ECOLE</p> <p>Annonay - école primaire Mallevall - 7 postes</p>
AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
	<p><u>Décharge de direction implantée</u> Prim Annonay Mallevall : 0,08</p>

A TITRE PROVISOIRE

POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<p><u>Ecoles primaires</u> Champagne : 4ème classe Vernosc-les-Annonay : 7ème classe</p> <p><u>Ecoles élémentaires</u> Dunières-sur-Eyrieux : retrait du poste</p>	<p><u>Ecoles primaires</u> Pranles : 3ème classe Saint-Félicien : 4ème classe</p> <p><u>Ecoles élémentaires</u> Le Pouzin : 6ème classe</p>
AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
<p><u>Décharge de direction retirée :</u> Prim Champagne : 0,25</p> <p>Décharges maître formateur PRANLES, ANNONAY Jean Moulin et PRIVAS Roger Planchon: 1 ETP (3 x 0,33)</p>	<p><u>Décharge de direction implantée :</u> Prim Saint-Félicien : 0,25</p> <p>Création d'un Conseiller Pédagogique Départemental mission maternelle : 1 ETP</p>

Privas, le 30 juin 2022

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique
Des services de l'Education nationale de l'Ardèche
signé
Patrice GROS